



VILLE DE PESMES
Département de Haute-Saône

DEMANDE D'ATTRIBUTION
DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL et COLUMBARIUM

COORDONNÉES DU DEMANDEUR (Concessionnaire fondateur) :

Mme M. Nom de Naissance :
Nom d'usage : Prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville : Téléphone :
Lien avec l'ayant droit :

Coordonnées d'un ayant droit du demandeur à la concession :

Mme M. Nom : Prénom (s) :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville : Téléphone :

Type de concession :

Concession terrain Concession cinéraire (1)

Date nouvelle concession :

Durée de la concession : 15 ans 30 ans 50 ans (uniquement pour les concessions cinéraires)

Tarif :

Si renouvellement : N° concession : N° Tombe : Date d'expiration :

Dimensions de la concession :m de largeur x.....m de longueur, soit 2 m2 4 m2 superficiels

Nature de la concession :

Familiale Collective (ou nominative) Individuelle

Liste des personnes pouvant être inhumées dans la concession :

(Enfants ou successeurs, ou éventuellement personne avec qui le concessionnaire a des liens particuliers d'affection)

- Moi-même ou à l'exclusion de moi-même (3),
-
-

Je m'engage à verser à la caisse du Receveur Municipal le prix de ladite concession suivant le tarif en vigueur fixé par le Conseil Municipal ainsi que, le cas échéant, les frais d'enregistrement.

Je m'engage expressément à respecter la réglementation nationale et locale relative aux cimetières et aux opérations funéraires dont j'ai pris connaissance. J'ai été informé(e) qu'à l'issue des formalités, un exemplaire de l'acte de concession me sera adressé.

Fait à _____, le _____

Signature

- (1) Concession de case de columbarium ou d'un espace dédié à l'inhumation des urnes (mini caveaux)
- (2) La concession peut être consentie pour la propre sépulture du concessionnaire ou d'une personne de son choix exclusivement (concession individuelle) ou pour la sépulture des personnes désignées nommément dans l'acte (concession collective ou nominative). Quand elle est consentie pour la sépulture particulière du concessionnaire et celle des membres de sa famille, elle est dite familiale. Cocher la case correspondante.
- (3) Rayer la mention inutile.